**BAP : évaluation**

Nos échanges ont mis en évidence de nombreux problèmes rencontrés par les bénéficiaires ainsi que des inégalités dans l’attribution ou l’approche quant au fonctionnement des BAP selon la période où ils ont été octroyés.

Jongler avec les petits budgets et le nombre de demandes n’a certainement pas été aisé pour l’Administration tout comme trouver les bons rouages. Notre démarche se veut constructive.

Afin d’évaluer les difficultés rencontrées et veiller, en collaboration avec l’AWIPH, à ce que chacun puisse vivre sereinement (le BAP est censé améliorer notre vie et certainement pas nous apporter des frustrations supplémentaires), il est très important que vous répondiez à ce document.

Et à l'approche des prochaines élections que diriez-vous de sortir de l'ombre ?

Au nom de tous, un grand merci !

**Votre situation**

1. **Décrivez brièvement votre situation**

(ex : j’ai 18 ans, 48 ans, je vis seul, en couple, avec mes parents. Ceux-ci travaillent, ont arrêté de travailler pour s’occuper de moi,…j’ai des besoins spécifiques, des limitations importantes, des souhaits,….)

1. **Quand avez-vous obtenu votre BAP ?**

Avant 2009 (projet pilote), en 2009 (suite à la parution de l’arrêté), 2010, 2011, 2012, 2013.

1. **Quel montant avez-vous reçu ?**

**La demande**

1. **Aviez-vous une bonne vision de ce qu’est le BAP quand vous avez introduit votre demande ?**

Par exemple**,** les activités, les montants, les modalités décrits dans l’arrêté.

1. **Comment, par qui avez-vous obtenu ces informations ? l’AWIPH,** un ami, une association, le service social de la mutuelle,…
2. **Votre demande se basait-elle sur un projet, une demande bien spécifique ou alors il s’agissait plutôt d’un appel à l’aide ?**

Retrouver mon autonomie et continuer à vivre chez moi ou ne plus dépendre de mon entourage. Ou que celui-ci soit soulagé, quelques heures de répit… Au secours, on n’y arrive plus…

1. **Lors de l’entretien avec l’agent de l’AWIPH, estimez-vous avoir bien mis en évidence tout ce que vous ne SAVEZ PLUS faire ? L’OBJECTIF que vous souhaitiez atteindre ?**

C’est en effet suite à cet entretien que celui-ci a rempli la grille SMAF déterminant votre perte d’autonomie ainsi que la stabilité de votre entourage et a rédigé le rapport qu’il a présenté au comité de sélection qui a décidé du montant qui vous serait octroyé.

**La mise en place**

Vous avez reçu un courrier de l’AWIPH vous indiquant le montant de votre BAP.

Un agent de l’AWIPH est venu chez vous afin de mettre en place votre Plan d’Intervention Personnalisé.

1. **Le montant du BAP que vous avez reçu correspond-il bien aux besoins que vous avez exprimés ? À l’analyse de votre situation ?**

**Ou alors, est-ce le montant que vous avez reçu qui a déterminé l’aide que vous pourriez recevoir ?**

1. **Le budget est pour vous ou un membre de la famille. Aviez-vous demandé une aide personnalisée (répondant à un projet, la réalisation d’activités tournées vers le bénéficiaire) ou un soutien général à la famille (aide-ménagère par exemple) ?**
2. **Avez-vous reçu une bonne information sur toutes les possibilités d’assistance personnelle ? titres services, services de soins à domicile (aide familiale et garde-malades), ALE, intérim, bénévolat,… leurs spécificités et fonctionnement ?**
3. **Avez-vous eu le choix de l’organisation ou est-ce l’agent qui a déterminé les services et les heures auxquels vous aviez droit ?**
4. **Vous a-t-on accordé un budget pour les déplacements, les activités de la vie sociale ?**

**Les a-t-on limités ?** Par exemple un transport par mois ou par semaine.

1. **Avez-vous demandé et reçu de l’aide afin de mettre en place votre plan d’intervention ? Recherche des prestataires et coordination des services.**
2. **Avez-vous fait appel à un service « coordinateur » ? Si oui lequel ?**

**En êtes-vous satisfaits ?**

**Le fonctionnement**

Si le BAP est avant tout synonyme de CHOIX : Choix de décider en toute liberté comment, dans quel domaine, par qui, quand et à quel endroit nous souhaitons être assisté… Dans la réalité, on est loin du compte ! L’enquête de satisfaction réalisée par l’AWIPH l’a déjà mis en évidence.

Des bénéficiaires ne savent tout simplement pas utiliser leur BAP faute de réponses appropriées ou «vivables».

Le BAP doit également être synonyme de liberté dans sa gestion, de changement selon les circonstances et les opportunités.

**La gestion**

1. **Certains bénéficiaires n’utilisent pas totalement leur BAP. Est-ce votre cas ? Pour quelles raisons ?**
2. **Parvenez-vous à gérer, contrôler votre budget ?**

**Recevez-vous copie des factures introduites par les services auprès de l’AWIPH ?**

1. **La gestion du BAP est annuelle. Avez-vous la possibilité de « jouer » avec les heures prévues dans le plan d’intervention afin de ne pas perdre le budget ?**

Ce sont parfois les services eux-mêmes qui réduisent les heures, pas notre besoin qui a diminué.

1. **Lors de la révision annuelle, des montants non utilisés l’année précédente vous ont-ils été retirés ?**
2. **Avez-vous parfois peur de perdre votre BAP ?**

**Les services**

1. **De quels services bénéficiez-vous ?**

Titres services, ALE, aide familiale, garde-malade, assistant engagé par un service agréé par l’AWIPH, autre… ?

1. **En êtes-vous satisfaits ?**

**Les points positifs :**

Choix de la personne, des activités, de l’heure,… autre ?

**Les points négatifs :**

Trop de personnes différentes, horaires imposés ou toujours changeants, peu de respect de ma vie privée, ne répond pas à mes besoins (pas de formation ou refus du service)…

1. **Pour quels besoins n’avez-vous toujours pas de réponse ?**

Par exemple un chauffeur accompagnateur conduisant mon propre véhicule (souvent cité), des actes techniques,…

**4.        Vous sentez vous écoutés, respectés ?**

**Autre commentaire ou remarque :**

**Merci !**